

# De Jules Renard à l'Émeraude



Visorando



Randonnée n°1115482

Une randonnée proposée par MARCHE CSI

De Chitry-les-Mines, patrie de Jules Renard à Corbigny et retour par l'Yonne et le Canal du Nivernais.

<b>Durée :</b>	2h25	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	7.86km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	59m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	60m	<b>Région :</b>	Morvan
<b>Point haut :</b>	240m	<b>Commune :</b>	Chaumot (58800)
<b>Point bas :</b>	187m		

## Description

Stationner sur le parking du Port de Chaumot sur le Canal du Nivernais.

**(D/A)** Traverser la D977bis, passer sur le Pont du Tacot, et remonter vers l'église de Chitry-les-Mines, (Monument de Jules Renard). Prendre à gauche la Route de Marigny-sur-Yonne et la première à droite. Ignorer les deux rues à droite et arriver devant la maison d'enfance de "Poil de Carotte".

**(1)** Continuer tout droit par le chemin empierré qui conduit à Corbigny. Rejoindre la D977bis dans le quartier de Beugnon.

**(2)** Descendre vers la ville, emprunter à gauche la Rue Jules Renard et parvenir au carrefour avec le Chemin de l'Émeraude.

**(3)** Tourner à gauche juste avant le passage à niveau. Aller toujours tout droit jusqu'au Monument de l'Émeraude. Ici eut lieu en 1934 une catastrophe aérienne historique.

**(4)** Faire demi-tour et revenir au carrefour du quartier de Beugnon.

**(2)** Continuer la D977bis en direction de Nevers. Rejoindre le carrefour du Chemin de Marcy.

**(5)** Juste après le garage automobile, tourner à gauche en direction de l'usine Propharma. Suivre la route puis le chemin goudronné jusqu'à une passerelle en bois : remarquer sur la droite avant la passerelle la belle grange et le pigeonnier.

**(6)** Traverser l'Yonne sur la passerelle (à gauche, ancien Moulin de Marcy) et rejoindre le Canal du Nivernais à l'Écluse de Marcy (vue sur le Château de Chitry au loin à droite).

**(7)** Tourner à droite et suivre le canal sur le chemin de halage (véloroute). Retrouver le Port de Chaumot et le parking **(D/A)**.

## Informations pratiques

Circuit sur routes bitumées ou empierrées.

## A proximité

Chitry-les-Mines, le village de Jules Renard.

Monument de la catastrophe de l'avion [Émeraude](#)

Vallée de l'Yonne et Château de Chitry.

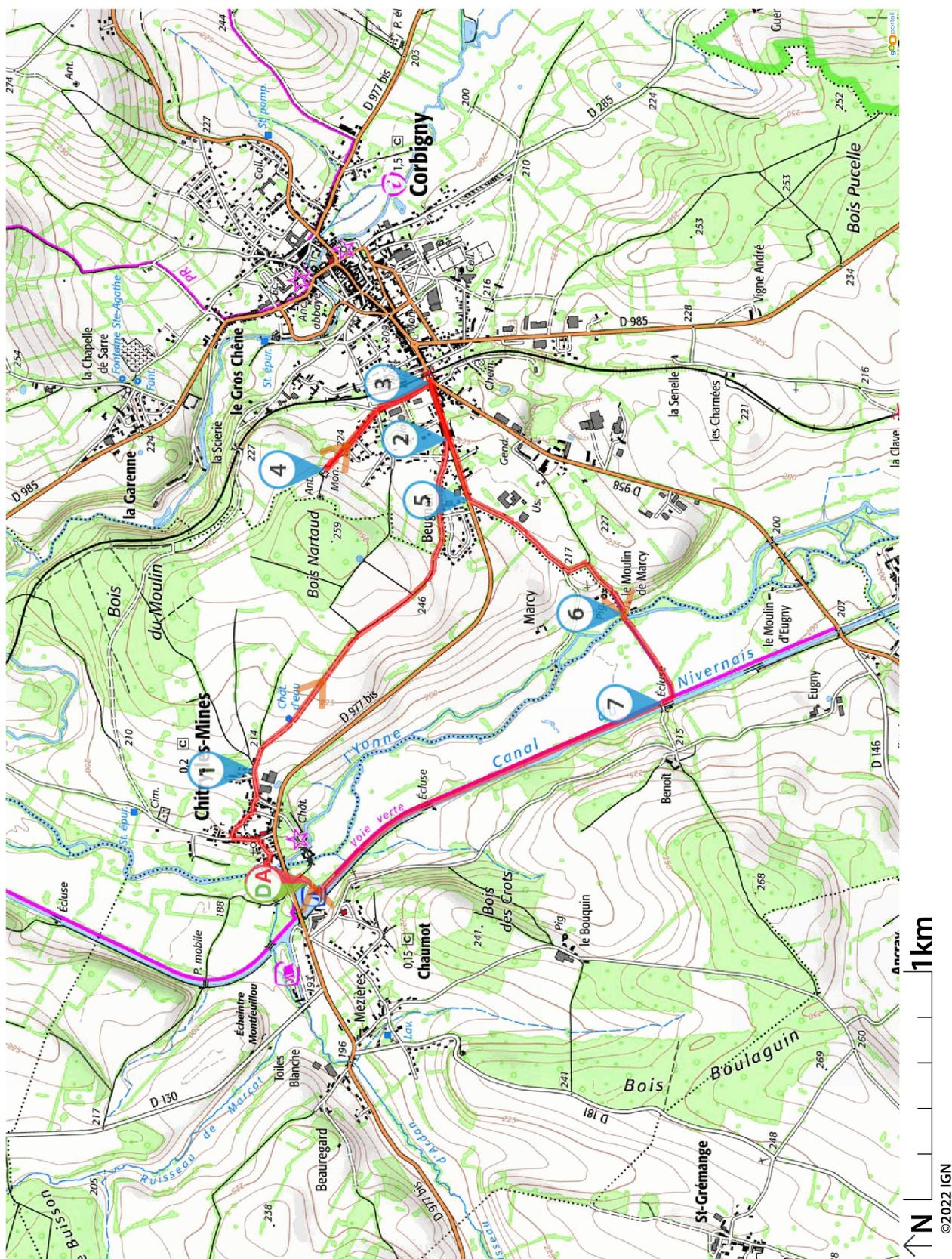
[Canal du Nivernais](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-jules-renard-a-l-eneraude/>

## Points de passages

- D/A Parking port de Chaumot**  
N 47.258409° / E 3.648196° - alt. 188m - km 0
- 1 Maison d'enfance de Jules Renard.**  
N 47.26063° / E 3.654805° - alt. 210m - km 0.88
- 2 D977bis, à gauche**  
N 47.25305° / E 3.673999° - alt. 224m - km 2.66
- 3 Carrefour chemin de l'Émeraude**  
N 47.253756° / E 3.677271° - alt. 214m - km 2.92
- 4 Monument de l'Émeraude**  
N 47.257849° / E 3.672261° - alt. 232m - km 3.52
- 5 Route du Moulin de Marcy**  
N 47.252219° / E 3.670491° - alt. 221m - km 4.69
- 6 Passerelle sur l' - Yonne (rivière) - Affluent de la Seine**  
N 47.246204° / E 3.663882° - alt. 195m - km 5.59
- 7 - Canal du Nivernais**  
N 47.24466° / E 3.658678° - alt. 194m - km 6.08
- D/A Parking port de Chaumot**  
N 47.258373° / E 3.648153° - alt. 188m - km 7.86

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

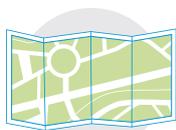
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**